



16ème législature

Question N° : 16317	De Mme Michèle Martinez (Rassemblement National - Pyrénées-Orientales)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Dépistage de l'endométriome par test salivaire	Analyse > Dépistage de l'endométriome par test salivaire.
Question publiée au JO le : 19/03/2024 Date de changement d'attribution : 26/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Michèle Martinez interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur l'utilisation des tests de dépistage de l'endométriome. L'endométriome est une maladie qui aura tardé à se faire reconnaître et les femmes qui en souffrent à se faire entendre, bien qu'elle existe depuis des siècles. Son origine reste toujours inconnue et aucune étude n'a pour le moment réussi à établir clairement les raisons de son apparition. Les recherches pour trouver un traitement sont toujours en cours, car à l'heure actuelle, l'endométriome ne se soigne pas. Le temps moyen de dépistage est entre 7 à 10 ans, en raison d'une errance médicale et de difficultés à la dépister dans certains cas. La Haute Autorité de santé (HAS) s'est autosaisie en juillet 2023 d'une évaluation clinique du test de dépistage salivaire Endotest®. Suite à cette autosaisine, la HAS a publié le 8 janvier 2024 un communiqué qui annonçait des résultats encourageants, laissant entrevoir un espoir pour un dépistage quasiment infaillible. Dans ce communiqué, la HAS établit que ce test est « à positionner en 3e intention, lorsque le diagnostic est complexe. (...) Le test permettrait ainsi de diminuer le nombre de coéloscopies inutiles réalisées chez ces patientes, lorsque le bilan d'imagerie de référence est négatif ou incertain ». Dans un entretien télévisé le 7 mars 2023, Mme la ministre indiquait que « les femmes vont pouvoir attaquer par ce test » et qu'« en 2025 nous devrions être en capacité à ce que les femmes commencent par ce test », ce qui voudrait dire que ce test serait donc en première intention, avant même un examen clinique et un examen d'imagerie, ce qui va à l'encontre des préconisations de la HAS, qui semblent plus logiques, notamment au vu du nombre potentiel de tests remboursés par la sécurité sociale, puisqu'il n'interviendrait que dans le cas de diagnostics complexes en raison de résultats d'imagerie incertains ou négatifs. Elle l'interroge donc sur la manière dont son ministère compte intégrer le test salivaire pour détecter l'endométriome dans le parcours de dépistage, au vu des recommandations de la HAS.